

4.3

Les plages et la qualité des eaux de baignade



Plage de Biscarosse

CHIFFRES CLÉS 2018

99 % des eaux de baignade en mer du littoral sud-atlantique de bonne ou d'excellente qualité

176 plages avec des eaux de baignade d'excellente qualité

29 plages avec des eaux de baignade de bonne qualité

35 plages labellisées « Pavillon Bleu »

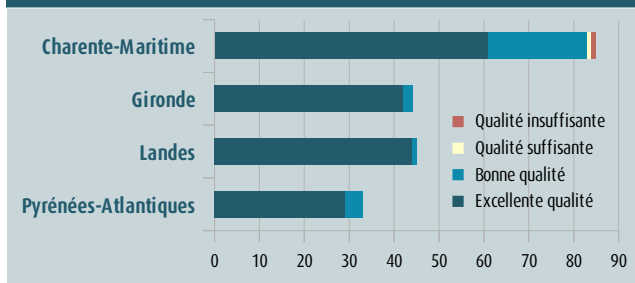
FAITS MARQUANTS

En 2018, 2 communes supplémentaires de la façade Sud-Atlantique se sont vues décerner le label « Pavillon Bleu » pour leurs plages, par rapport à 2017. Il s'agit des communes de Saint-Palais-sur-Mer en Charente-Maritime et du Verdon-sur-Mer en Gironde

La qualité de l'eau de baignade représente un enjeu en matière de santé mais est devenue également un élément important de développement touristique. Le classement de la qualité des eaux de baignade en mer est effectué en application de la directive européenne n°2006/7/CE. La qualité microbiologique des eaux de baignade en mer est suivie annuellement par les agences régionales de santé (ARS).

Depuis la publication de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 8 décembre 1975, la mission de contrôle sanitaire des eaux de baignade a été développée, en France, par le ministère en charge de la Santé Publique. Cette action à caractère préventif, renouvelée chaque saison estivale, est organisée localement par l'Agence Régionale de Santé. Les résultats de ce contrôle et les classements qui en découlent permettent aux responsables locaux de renseigner les vacanciers sur la qualité des eaux et les risques pour la santé. Ils sont des éléments pour définir les procédures de gestion des zones de baignades y compris dans certains cas, l'interdiction de baignade, temporaire ou permanente.

Nombre de plages et classement des eaux de baignade en 2018

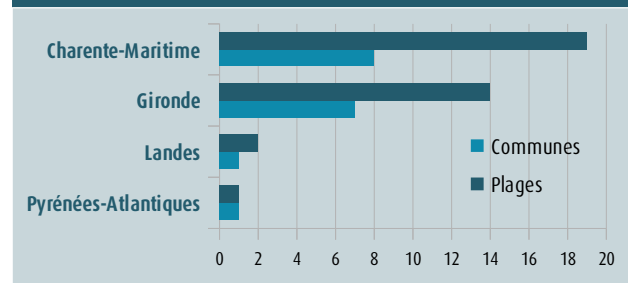


Source : ARS Nouvelle-Aquitaine

Une qualité des eaux en constante amélioration

Toutes ces observations concourent aussi à l'inventaire et au diagnostic des paramètres pouvant avoir une influence directe sur la qualité et l'environnement sanitaires des eaux utilisées pour la baignade et les loisirs. Elles sont une contribution aux réflexions et aux études menées par les collectivités territoriales pour une bonne prise en compte de la protection sanitaire des usagers de ces eaux, notamment dans les priorités des programmes d'assainissement et dans les politiques d'aménagement local.

Nombre de communes et de plages labellisées « Pavillon Bleu » en 2018



Source : pavillonbleu.org

En Nouvelle-Aquitaine la qualité des eaux de baignade s'est globalement améliorée ces dernières années et les fluctuations annuelles sont essentiellement le reflet de variations climatiques estivales d'une année sur l'autre. Les mauvais résultats résiduels sont dus à des phénomènes plus difficiles à identifier et à maîtriser, comme les pollutions diffuses, les dysfonctionnements ponctuels de réseaux d'assainissement.

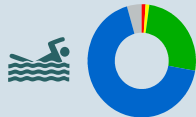
Un label pour un développement touristique durable

Le label « Pavillon Bleu » récompense et valorise chaque année les communes qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable, par leur bonne gestion de l'environnement, des déchets et de l'eau. Pour les plages, l'obtention du label suppose de répondre à une série de critères stricts : une qualité excellente des eaux de baignade, un point d'eau potable, des poubelles sur la plage, la collecte sélective d'au moins trois types de déchets, une politique de recyclage et la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement. En 2018, sur la façade Sud-Atlantique, 35 plages et 17 communes se sont vues décerner le label « Pavillon Bleu ».

Plage « Pavillon Bleu »

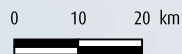


Charente-Maritime



Excellente qualité : 61 plages
Bonne qualité : 23 plages
Qualité suffisante : 1 plage
Qualité insuffisante : 1 plage
Pas de mesures : 4 plages

Golfe de Gascogne

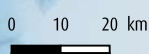


Gironde



Excellente qualité : 43 plages
Bonne qualité : 2 plages
Qualité suffisante : 0 plage
Qualité insuffisante : 0 plage
Pas de mesures : 0 plage

Golfe de Gascogne



Mesure de la qualité des eaux de baignade (année 2018)

- Eaux de baignade d'excellente qualité
- Eaux de baignade de bonne qualité
- Eaux de baignade de qualité suffisante
- Eaux de baignade de qualité insuffisante
- Pas de mesures effectuées

Communes littorales

Le classement de la qualité des eaux de baignade en mer est effectué en application de la directive européenne n° 2006/7/CE.

La qualité microbiologique des eaux de baignade en mer est suivie annuellement par les agences régionales de santé (ARS). Le classement est établi sur la base de 4 années consécutives et calculé en référence à des valeurs de seuil, pour les 2 indicateurs bactériens les plus contraignants.

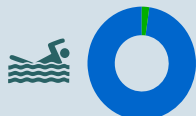
Plus d'informations sur le site de l'Agence Régionale de Santé : baignades.santé.gouv.fr

Sources : Ministère de la Transition écologique et solidaire / DGALN, CEREMA Dtec Eaux, Mers et Fleuves

Copyrights : ©SHOM, ©BD ALTI (IGN), © GEOFLA (IGN)

Réalisation : DIRM SA / MCPPML - Avril 2019

Landes



Excellente qualité : 44 plages
Bonne qualité : 1 plage
Qualité suffisante : 0 plage
Qualité insuffisante : 0 plage
Pas de mesures : 0 plages

Golfe de Gascogne



Pyrénées-Atlantiques



Excellente qualité : 30 plages
Bonne qualité : 4 plages
Qualité suffisante : 0 plage
Qualité insuffisante : 0 plage
Pas de mesures : 0 plages

Golfe de Gascogne



Projection : RGF 93 / Lambert 93

